

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 2 - Architecte



#### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine.

:

Badge attribué à : prince melysa

<https://www.cadre21.org/membres/171ae6303ca2002deb0f5130>

Date d'obtention : 2021-04-16 14:45:31

# Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1- Parler à l'auteur du signalement et à la victime

2-Évaluer l'incident

3-Vérifier l'information

S'il n'y pas d'acte malveillant

4-Parler au jeune instigateur

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Dans la majorité des situations, la première étape consiste à déployer la trousse sexto.

Au fil des étapes, nos réflexions seront guidés ce qui facilite grandement le travail des intervenants scolaires.

Cette trousse permet de réduire les ambiguïtés et de s'assurer de ne pas briser les éléments de preuves par nos questionnements.

L'élément important est de vérifier s'il s'agit d'un acte malveillant ou non.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je ne vois pas d'étape délicate dans la mesure où la trousse est très bien conçue et nous guide pas à pas. Probablement que le jugement de la situation (acte malveillant ou non) est la partie la plus délicate lors de l'application de la méthode sexto.

Je pense que la collaboration des jeunes à travers le processus pourrait rendre une situation plus délicate bien que dans ce cas, ce sont les policiers qui poursuivent la démarche.